Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Procès de Villereau, 2006

Par Christophe NOISETTE

Publié le 24/05/2007, modifié le 09/03/2026

Le 14 août 2006, les Faucheurs volontaires ont détruit un essai en champ appartenant à Monsanto de maïs transgénique, sur la commune de Villereau (Loiret, 45).
Le 26 février 2007, 32 d'entre eux ont été jugés en première instance pour « destruction du bien d'autrui commise en réunion ». Tous les prévenus ont été reconnus coupables des faits. Le Procureur a requis jusqu'à 6 mois de prison dont trois mois fermes.
Le 24 mai 2007, le tribunal a rendu son délibéré, condamnant ainsi les 32 Faucheurs à diverses peines :

- Deux prévenus ont été condamnés à quatre mois de prison avec sursis, d'une amende de 3 000 euro et de deux années de privation des droits civiques, civils et de famille.
- Trois autres ont eut la même peine à laquelle s'ajoutent deux mois d'emprisonnement avec sursis pour le refus de prélèvement d'ADN.
- Treize autres ont été condamnés à trois mois de prison avec sursis, 1500 euro d'amende, un an de privation des droits civils, civiques et de famille ainsi que deux mois de prison avec sursis pour le refus de prélèvement d'ADN.
- Les 14 restants ont été condamnés à trois mois de prison avec sursis, 1500 euro d'amende et une année de privation des droits civiques, civils et de famille, toujours pour refus de prélèvement d'ADN.

Adresse de cet article : https://infogm.org/proces-de-villereau-2006/